

## Peinture en bâtiment - DEP 5336

### Habilités

L'habileté est le niveau de compétence d'une personne par rapport à un objectif donné. L'habileté peut être une aptitude innée ou développée. La pratique, l'entraînement et l'expérience permettent à la personne d'améliorer ses habiletés.

Tiré de <http://lesdefinitions.fr/habilete#ixzz2WrSEJkg3>



**Les habiletés requises pour exercer le métier de peintre en bâtiment sont les suivantes :**

<i>Habilités cognitives</i>	<i>Mathématiques</i>	Le métier exige d'effectuer les opérations mathématiques de base et de maîtriser la règle de trois. Ils ont à calculer des rapports et des quantités de produits, ainsi qu'à estimer le temps nécessaire pour l'application en fonction des surfaces à couvrir.
	<i>Français</i>	La compétence en lecture est essentielle à l'acquisition de la terminologie et du vocabulaire technique de même qu'à la compréhension et à l'interprétation de l'information contenue dans les fiches techniques des produits utilisés.
	<i>Autres</i>	Les peintres en bâtiment doivent pouvoir lire et interpréter des plans et devis, et doivent prévoir les étapes de réalisation des travaux. Ils doivent également connaître les caractéristiques relatives aux différents produits et les notions liées à la théorie des couleurs (charte des couleurs, contraste, etc.).
<i>Habilités techniques</i>		Le métier exige une excellente forme physique, une bonne dextérité manuelle, une rapidité d'exécution tout en maintenant un travail de qualité, et la capacité de travailler en hauteur.
<i>Habilités perceptuelles</i>		Le travail de peintre en bâtiment exige une bonne perception des couleurs et des finis, un bon sens de l'odorat pour distinguer les différents produits, un bon sens du toucher pour vérifier les caractéristiques des textures et surfaces.
<i>Habilités sociales</i>		Le peintre en bâtiment doit pouvoir s'exprimer clairement et établir de bonnes relations avec les membres de l'équipe et, à l'occasion, avec le client.

# Peinture en bâtiment - DEP 5336

## Exigences reliées aux conditions de travail

Les informations présentées dans ce document proviennent en partie de l'analyse de profession produite par le Commission de la construction du Québec en collaboration avec des partenaires du marché du travail incluant des peintres en bâtiment. Nous croyons qu'il est important de vous informer des particularités de ce métier pour vous permettre de faire des choix éclairés selon vos intérêts et vos aptitudes.



**Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les exigences reliées aux conditions de travail en charpenterie-menuiserie.**

<i>Santé et Sécurité</i>	Les risques pour la santé et la sécurité sont liés à l'utilisation des outils et des équipements, à la manipulation des matériaux, au déplacement des charges, aux travaux en hauteur, et à l'utilisation de produits dangereux. Les tâches comportent des risques ergonomiques et nécessitent une excellente condition physique. Les règles générales de sécurité relatives aux chantiers doivent être comprises et respectées.
<i>Stress</i>	Les tâches du peintre en bâtiment peuvent présenter des facteurs de stress. Ceux-ci sont principalement liés aux échéances à respecter et aux risques d'accidents et de blessures.

## Attitudes

Un comportement général se rapporte à une façon ou à une manière de se comporter. C'est moins une habileté qu'une façon particulière de faire les choses. Les attitudes ainsi que les habitudes profondes appartiennent à cette catégorie.



### Les principales attitudes que doit adopter le peintre en bâtiment :

- Bon jugement;
- Compréhension rapide des consignes;
- Autonomie;
- Sens des responsabilités;
- Sens de l'organisation;
- Ponctualité, assiduité;
- Souci de respecter les délais;
- Souci de précision et du travail bien fait et propre;
- Souci de travailler de façon sécuritaire pour soi-même et les autres.